

AVIS

Un produit de courtage de connaissances

GUIDES DE PARTICIPATION CITOYENNE POUR MIEUX ORIENTER LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS ET EN FAVORISER L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Quelles sont les meilleures pratiques et les pièges à éviter pour favoriser une participation citoyenne optimale afin d'impliquer les personnes dans la prise de décision tout au long des moments clés d'un projet, de la planification au suivi du projet ?

Provenance de la demande : Question soumise par la Direction de Santé publique du CISSS de Chaudière-Appalaches et souvent formulée par des actrices et acteurs du milieu préoccupés par la mise en œuvre de projets de gestion de l'amiante ou de valorisation des résidus miniers amiantés.

FAITS SAILLANTS

1. La recension d'écrits révèle sept guides produits récemment, résultats de démarches sérieuses menées par des organisations canadiennes francophones réputées.
2. Sur le fond, aucun des guides identifiés ne s'adresse directement aux initiateurs de projets potentiels de valorisation de résidus miniers amiantés ou de réhabilitation de sites miniers.
3. Les guides s'adressent principalement aux organismes publics, aux actrices et acteurs du secteur de la santé ou du secteur minier ainsi qu'aux initiateurs de projets privés intéressés à amorcer une démarche de participation publique avec des communautés autochtones.
4. Les intentions des auteurs et autrices diffèrent. Par exemple, le guide du Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ) vise à démystifier l'acceptabilité sociale et ses facteurs. Celui de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) propose d'accompagner les municipalités dans l'élaboration d'une politique de participation publique. Un autre encore cherche à outiller les promoteurs de projets souhaitant mettre en place un comité de suivi.
5. Quatre des guides retenus se concentrent sur les étapes d'une démarche de participation publique (ASPQ-CEPPP, SC-ASPC, Gouvernement du Québec, MELCC). Trois de ces guides inscrivent leur démarche dans une visée à court-terme (par exemple la production d'un rapport) ou sans que celle-ci ne soit ancrée dans un territoire donné (par exemple, le guide de l'ASPQ). Seul un de ces guides propose une démarche d'information et de participation publique pouvant contribuer à favoriser la construction d'une relation à long terme entre l'initiateur de projet et la population concernée par son projet (le guide du MELCC). Ce guide ne fait cependant qu'effleurer les bases et la construction d'une telle relation.
6. Sur la forme, les guides analysés sont souvent longs, denses ou écrits pour des publics spécifiques et peu vulgarisés.
7. Certains proposent néanmoins des sections inspirantes. En particulier, des guides définissent les termes clés entourant la participation publique, expliquent dans quelle mesure celle-ci peut favoriser l'acceptabilité sociale d'un projet et exposent la nécessité de penser l'acceptabilité sociale en amont.
8. D'autres soulignent l'importance d'analyser le contexte du projet et d'identifier les parties prenantes concernées.
9. D'autres encore présentent une liste de mécanismes de participation et d'outils de communication adéquats en fonction des objectifs à atteindre et des pratiques concrètes par étape de cycle de vie du projet visé.
10. Malgré des différences importantes quant à leurs secteurs d'application et à leurs fondements documentaires, les sept guides présentent un profil méthodologique relativement convergent. Ils reposent

principalement sur l'expertise des organisations productrices, la consultation de parties prenantes et la mobilisation de connaissances existantes. Toutefois, la plupart décrivent peu les procédures ayant permis de sélectionner, d'évaluer ou de hiérarchiser les pratiques recommandées, ce qui limite la possibilité d'apprécier la robustesse scientifique ou l'efficacité comparative des propositions formulées.

Recherche et rédaction France Charles Fleury, M. Sc., Conseiller en mise en valeur des résultats de recherche, ONA
Validation des contenus Alice Friser, Ph. D., Professeure agrégée, Département des sciences administratives, Université du Québec en Outaouais

Pour plus d'informations ou pour nous soumettre vos commentaires, écrivez à : ona_infos@cegepshethford.ca

L'**Avis** rapporte un résumé des connaissances récentes sur un sujet donné, mettant en lumière les tendances fortes pour répondre à une question spécifique. Le courtier le réalise avec le souci de répondre rapidement à la préoccupation d'un demandeur qui souhaite soit comprendre les différents aspects du sujet, soit déterminer les orientations de travaux d'amélioration pour susciter un changement concret. L'Avis alimente donc la réflexion mais une recension plus poussée d'écrits, de pratiques ou d'avis d'experts s'avère souvent requise pour identifier des savoirs plus opérationnels.

Ce format d'Avis est largement inspiré des travaux de F.C. Fleury et du Consortium InterS4, développé sur les bases d'expériences multiples, ainsi que des « Notes de politique » décrites par Dagenais et Ridde (2020) et par l'équipe RENARD.

MISE EN CONTEXTE

Mandat

À la suite du besoin exprimé par la Direction de Santé publique du CISSS de Chaudière-Appalaches et par différentes actrices et acteurs du milieu, la direction générale de l'ONA s'est penchée sur les meilleures pratiques de participation citoyenne visant à orienter les travaux de développement de projet et à en accroître l'acceptabilité sociale.

L'exploration de la littérature a rapidement révélé l'existence de guides sur le sujet produits récemment par des organisations canadiennes réputées. Les signataires du présent document ont alors privilégié l'analyse de ces guides afin de soumettre un avis sur l'utilisation potentielle de ces ressources aux personnes intéressées par la question.

La section « Faits saillants » débute l'Avis en guise de synthèse des savoirs. Cette synthèse repose sur une appréciation de chaque guide, dont un sommaire est versé en annexe, puis sur une analyse comparative des sept guides résumée dans la prochaine section. L'Avis se clôt par l'expression de recommandations formulées par les auteurs, une brève description de la méthode de recension ainsi que la liste des références bibliographiques consultées.

Définitions

Dans le présent Avis, les signataires préconisent les définitions suivantes :

Participation citoyenne

« L'exercice et l'expression de la citoyenneté à travers la pratique de la participation publique, de la participation sociale et de la participation électorale » (Institut du Nouveau Monde, s.d.).

Acceptabilité sociale

« Assentiment de la population à un projet ou à une décision résultant du jugement collectif que ce projet ou cette décision est supérieur aux alternatives connues, y compris le statu quo » (Gendron, 2014).

RÉSUMÉ DES ÉCRITS

Sujets abordés dans les guides

Les guides visent à outiller les promoteurs de projet, les acteurs et actrices du milieu ou des organismes publiques dans le but de planifier puis mettre en œuvre des activités de participation des citoyens.

Ils abordent cette participation sous l'angle de la « participation publique » ou de la « participation citoyenne », ou spécifiquement du « comité de suivi »

(MERN¹). Certains affirment franchement le but ultime d'une acceptabilité sociale des projets.

Quant aux objets auxquels les guides s'adressent, seul le CPEQ couvre largement l'adoption de bonnes pratiques pour des « projets socialement acceptables ». Deux guides portent sur les projets en santé (Santé Canada et ASPQ-CEPPP), un autre traite de la participation des communautés autochtones (MELCC), deux autres encore concernent l'élaboration de politiques liées à l'aménagement et à l'urbanisme (UMQ) ou applicables à tous les types de projets (Secrétariat à l'accès), et un dernier est consacré aux projets miniers et d'hydrocarbures (MERN).

Tous les guides décrivent concrètement la marche à suivre pour planifier et mettre en œuvre un processus de participation citoyenne. Le CPEQ y ajoute des considérations sur le contexte en abordant les facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale.

Publics cibles des guides

La majorité des guides analysés concernent différents publics cibles : les promoteurs de projet, les organisations locales, les actrices et acteurs locaux, voire les citoyennes et citoyens.

Les guides de l'UMQ et du Secrétariat à l'accès s'adressent exclusivement aux personnes responsables de planifier ou de mettre en place les consultations au sein respectivement des municipalités et des ministères.

Principales étapes de la démarche couvertes

Tous les guides n'examinent pas la participation citoyenne à toutes les phases de gestion de projet, se limitant pour la plupart aux phases de conception du projet.

Le CPEQ énumère les bonnes pratiques concernant les facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale, les relations avec le milieu, la communication et la participation publique de la phase d'avant-projet jusqu'à celle de la construction. Ce guide s'avère toutefois moins un guide pas à pas en comparaison avec les autres guides consultés.

Commentaires sur les aspects pratiques des guides

Du point de vue de l'applicabilité, tous les guides analysés présentent une valeur réelle pour une personne ou un groupe intéressé à initier des activités de participation citoyenne dans le sens du besoin initialement exprimé pour la réalisation de cet Avis.

Dans l'ensemble, les sept guides se distinguent par leur forte orientation pratique, leur structuration méthodique et la présence d'outils d'accompagnement. Ils présentent toutefois pour plusieurs des limites liées à leur spécialisation contextuelle, à la densité de leur contenu et à un soutien parfois insuffisant pour l'animation concrète des démarches participatives.

Les points forts

Les sept guides cherchent avant tout à soutenir l'action concrète. Ils proposent des démarches, étapes, outils, modèles, canevas, facteurs à considérer ou questions de travail facilitant l'application dans un contexte réel.

La plupart des publications organisent la démarche selon des étapes, des phases ou un cycle d'intervention. Cette structuration vise à aider les utilisateurs à planifier, mettre en œuvre ou suivre une démarche de participation ou de concertation.

Plusieurs guides fournissent des exemples, modèles, registres, questionnaires, outils à compléter ou repères méthodologiques. L'objectif commun est de faciliter le transfert vers la pratique et l'adaptation au contexte d'utilisation.

Certains guides sont très normatifs et servent presque de canevas de conformité (UMQ, Secrétariat à l'Accès). D'autres privilégient davantage des principes, des réflexions ou des bonnes pratiques à adapter (CPEQ, ASPQ-CEPPP).

D'autres guides offrent des modèles et formulaires prêts à utiliser (UMQ, MELCC, ASPQ-CEPPP). Parmi eux, certains mettent davantage l'accent sur des cadres d'analyse, des indicateurs, des continuums ou des repères conceptuels (CPEQ, Santé Canada).

Les limites

Certains guides demeurent davantage des cadres conceptuels ou stratégiques (CPEQ, Secrétariat à l'Accès). Ils répondent alors moins au besoin de pragmatisme sur lequel repose le présent Avis.

D'autres sont plutôt limités par leur spécialisation ou leur contexte d'application (MERN, MELCC, Santé Canada). L'utilisateur doit alors adapter les recommandations à son milieu ou à son projet, voire carrément transposer à sa réalité un guide conçu pour un cadre juridique, administratif ou organisationnel précis.

D'autre encore s'avèrent complexes, volumineux ou demandent un effort important d'appropriation. La densité de l'information peut constituer un obstacle pour certains publics.

¹ Nous indiquons le nom de l'organisation éditrice pour souligner une spécificité de leur guide.

Certains guides expliquent bien comment préparer ou encadrer une démarche, mais offrent moins de soutien pour l'animation concrète des activités participatives.

Par exemple, la publication du CPEQ s'avère moins un guide pas à pas que la présentation du concept et des facteurs favorables d'acceptabilité sociale. Par conséquent, l'ouvrage devient plus exigeant à parcourir en raison de sa longueur et de la densité de ses contenus. Quant au guide de l'ASPQ-CEPPP, la critique porte davantage sur l'insuffisance d'outils d'animation et certaines incohérences internes.

Commentaires sur les aspects méthodologiques de production des guides

Les guides reposent généralement sur une combinaison d'expertise pratique, de références documentaires et de consultations de parties prenantes, mais très peu explicitent de manière rigoureuse leur démarche de sélection, d'analyse ou de validation des recommandations proposées.

Les points forts

Les sept publications puisent, à des degrés divers, dans l'expérience accumulée par des organisations publiques, parapubliques ou professionnelles. La légitimité des recommandations repose souvent sur l'expertise des organismes autrices, la connaissance du terrain, l'expérience de mise en œuvre ou la mobilisation de praticiens.

La plupart des guides s'appuient sur des références complémentaires : littérature spécialisée, cadres légaux, politiques publiques, guides antérieurs, consultations ou travaux existants. Même lorsque la démarche méthodologique est peu explicitée, les auteurs cherchent généralement à inscrire leur document dans un corpus plus large de connaissances ou de pratiques reconnues.

Plusieurs publications mentionnent la participation de parties prenantes, de groupes de travail, d'experts, de ministères, de communautés concernées ou d'organisations partenaires lors de leur élaboration. Cette recherche de validation collective constitue l'une des caractéristiques méthodologiques les plus récurrentes du corpus.

Cependant, les guides présentent des niveaux variables d'appui documentaire. Certains reposent sur une importante recension de la littérature et des références scientifiques (CPEQ; ASPQ-CEPPP). D'autres s'appuient surtout sur des cadres législatifs, réglementaires ou administratifs (UMQ; Secrétariat à l'Accès à l'information; Santé Canada). D'autres encore privilégient l'expérience institutionnelle et les consultations des parties prenantes (MERN; MELCC).

Les mécanismes de consultation varient considérablement. Des guides ont fait l'objet d'une consultation formelle auprès de groupes concernés ou de communautés visées (MELCC, ASPQ-CEPPP). D'autres ont été élaborés par des groupes de travail interministériels (Secrétariat à l'Accès à l'information) ou reposent davantage sur une expertise professionnelle ou organisationnelle sans processus participatif détaillé.

Trois approches méthodologiques dominantes se dégagent : une approche juridique et normative (UMQ, Secrétariat à l'Accès à l'information, Santé Canada); une approche fondée sur les bonnes pratiques et l'expérience de terrain (MERN, MELCC); une approche davantage adossée à la littérature scientifique et à la synthèse des connaissances (CPEQ, ASPQ-CEPPP).

Les limites

La critique la plus importante concerne le manque de transparence méthodologique. Dans la majorité des guides, les auteurs indiquent les sources utilisées, mais expliquent peu la démarche suivie pour sélectionner, analyser, comparer ou retenir les contenus présentés.

Plusieurs publications présentent des bonnes pratiques, principes ou recommandations sans préciser les critères qui ont mené à leur choix et à leur priorisation. Le lecteur sait donc ce qui est recommandé, mais pas pourquoi exactement.

Les guides visent principalement le transfert de connaissances et l'aide à la décision. Ils ne démontrent pas si les pratiques recommandées produisent effectivement de meilleurs résultats, à l'aide d'études comparatives, de données probantes ou d'évaluations systématiques.

RECOMMANDATIONS POUR L'ACTION

Les guides analysés répondent en partie au besoin initialement formulé, à savoir d'identifier les meilleures pratiques et les pièges à éviter pour favoriser une participation citoyenne optimale afin d'impliquer les personnes dans la prise de décision tout au long des moments clés d'un projet. Nous recommandons alors aux personnes ou aux organisations intéressées par des initiatives de participation citoyenne de :

- A. Préconiser l'utilisation d'un guide où les considérations et les activités relatives à la participation citoyenne couvrent l'ensemble des étapes d'un projet, vu l'importance de préserver une discussion en continu avec les parties

prenantes pour une acceptabilité sociale optimale.

- B. Adopter un guide qui prend en considération le territoire ou le contexte d'élaboration du projet.
- C. Favoriser l'utilisation du guide publié par le CPEQ pour des projets d'ordre général.
- D. Adopter les contenus du guide produit par le MERN pour planifier, mettre en œuvre et animer un comité de suivi.
- E. Réaliser un nouveau guide qui soit court, pratique et spécifique à la valorisation des résidus miniers amiantés ou de la réhabilitation des sites miniers, sur la base de celui du CPEQ, en y intégrant des sections inspirantes proposées dans les autres guides analysés, adressé aux promoteurs et aux actrices ou acteurs clés concernés par de tels projets.

MÉTHODE DE RECENSION

Pour répondre à la question, dans une approche de transfert de connaissances, l'auteur a d'abord réalisé une revue rapide des guides pratiques récents existants (2018-2026), canadiens et de langue française. Vu le nombre de guides identifiés, il s'est limité à une recherche sur Google à l'aide des mots-clés suivants : « guide », « participation publique », « participation citoyenne », « acceptabilité sociale ».

Il a ensuite résumé chacun des guides, dont le résultat se trouve en Annexe dans un format de fiche sommaire, avant de construire un tableau comparatif des contenus.

Le tableau comparatif et les guides ont été soumis à une experte pour recueillir ses premières impressions. Elles ont porté sur la pertinence des guides recensés, sur l'utilité d'accroître le champ de recherche, enfin sur les contenus eux-mêmes.

À partir de ces contenus, l'auteur a rédigé une version initiale de l'Avis. L'experte en a ensuite validé les contenus, ce qui a donné lieu à la présente version finale.

RÉFÉRENCES CONSULTÉES

Boyer, B. C., Morel, A-M., Tremblay, E., David, G., Wong, C., Montiel, C. Vaillancourt., B. Bastien, T. et Pomey, M-P. (2026) Vers une santé publique participative. Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public & Association pour la santé publique du Québec, 40 p., <https://ceppp.ca/ressources/outils/guide-pratique-vers-une-sante-publique-participative/>

Conseil patronal de l'environnement du Québec, CPEQ (2022). Guide de bonnes pratiques pour favoriser des projets socialement acceptables, 164 p., <https://www.cpeq.org/fr/information-et-outils/guide-de-bonnes-pratiques-pour-favoriser-des-projets-socialement-acceptables>

Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2020). Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, 39 p., <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf>

Gendron, C. (2014) Penser l'acceptabilité sociale : au-delà de l'intérêt, les valeurs. Communiquer [En ligne], pp.117-129, <https://archipel.uqam.ca/12726/1/CG%20Penser%20l%27acceptabilit%C3%A9%20sociale%20au-del%C3%A0%20des%20int%C3%A9r%C3%AAts%20les%20valeurs.pdf>

Gouvernement du Québec (2020). Guide pour la planification d'une démarche de participation publique, 36 p., https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/SCT/participation_citoyenne/guide-planif-demarche-participation-pub_2020-01-15.pdf

Institut du Nouveau Monde. Notre mission. Accédé le 10 août 2026, <https://inm.qc.ca/participation-citoyenne/>

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (2019). Guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour des projets miniers et d'hydrocarbures, 72 p. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/acceptabilite-sociale/GU_bonnes-pratiques-acceptabilite-sociale_complet_MERN.pdf

Santé Canada et Agence de la santé publique du Canada (2023). Lignes directrices sur la participation du public, 34 p., https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/sc-hc/H14-153-2016-fra.pdf

Union des municipalités du Québec (2018). Guide d'élaboration d'une politique de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme, 29 p., <https://umq.qc.ca/wp-content/uploads/2018/11/politique-cadre-particip-pub-amenag-urba-26nov18corrige.pdf>

ANNEXE : FICHES SOMMAIRES DES GUIDES CONSULTÉS (CLASSÉES PAR ANNÉE DE PRODUCTION)

GUIDE 1 : Vers une santé publique participative²		ANNÉE : Janvier 2026	
ÉDITEUR : Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) et Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public (CEPPP)		VISÉE DU GUIDE : Participation citoyenne pour travailler en partenariat la planification, la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation des initiatives de santé publique	
SUR QUELS SUJETS PORTE LE GUIDE ?	▪ Participation citoyenne : « Elle peut se définir comme un processus d'engagement de citoyen·nes en vue d'influencer des décisions qui concernent leur communauté. Cet engagement peut se faire individuellement ou en groupe, dans un cadre officiel ou non, et peut être initié aussi bien par les citoyen·nes que par des décideurs. » (p.6) ▪ Santé publique : les déterminants de la santé et leurs interactions ; les inégalités sociales et de santé ; et l'évolution des systèmes de soins et de services sociaux, incluant la promotion de la santé et la prévention.		
À QUI S'ADRESSE LE GUIDE ?	Acteurs et actrices de santé publique		
QUELLES SONT LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE ?	1. LA PRÉPARATION (sections tirées de l'Outil d'élaboration d'une stratégie de participation citoyenne) 1.1. Objectifs du projet et de la participation citoyenne 1.2. Profils recherchés 1.3. Recrutement des citoyennes et citoyens partenaires 1.4. Niveau d'engagement et intégration des citoyennes et citoyens partenaires 1.5. Modalités de travail et soutien à la participation 1.6. Amélioration continue de la démarche de participation 2. L'IMPLANTATION 2.1. Les conditions gagnantes d'une participation citoyenne réussie 2.2. Accompagnement à l'implantation d'une stratégie de participation citoyenne 3. L'ÉVALUATION ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DU PARTENARIAT		
COMMENTAIRES SUR LES ASPECTS PRATIQUES DU GUIDE³	+ Résumé des éléments clés pour la mise en place du partenariat avec les personnes citoyennes et l'inclusion des savoirs citoyens. + Listes de facteurs favorables, d'obstacles et de pistes d'action possibles. + Questions réflexives présentes dans chacune des étapes du processus. + « Outil d'élaboration d'une stratégie de participation citoyenne » en format à remplir directement dans le document.		

² Référence : Boyer, B. C., Morel, A.-M., Tremblay, E., David, G., Wong, C., Montiel, C. Vaillancourt., B. Bastien, T. et Pomey, M.-P. (2026) Vers une santé publique participative. Centre d'excellence sur le partenariat avec les patients et le public & Association pour la santé publique du Québec, 40 p., <https://ceppp.ca/ressources/outils/guide-pratique-vers-une-sante-publique-participative/>

³ La puce « + » correspond aux points forts tandis que la puce « ~ » annonce les limites.

- + Exemples proposés en format à remplir directement dans le document : mandat d'implication ; questionnaire de suivi pour les partenaires ; et questionnaire de suivi pour les animateurs et experts.
- ~ Écarts entre le texte descriptif des étapes et l'outil d'élaboration.
- ~ Informations insuffisantes et absence d'outils pour l'animation d'une initiative de participation citoyenne.

**COMMENTAIRES SUR
LA MÉTHODOLOGIE**

- + Contenu appuyé sur la littérature scientifique avec plusieurs références citées, l'avis citoyens et citoyennes partenaires (n=9), ainsi que la consultation de plusieurs organismes québécois (n=28).
 - + Dix membres dans l'équipe productrice dont trois personnes à la Collaboration scientifique.
-

**SUR QUELS SUJETS
PORTE LE GUIDE ?**

- **La participation du public dans le champ des politiques, programmes, services et initiatives réglementaires en santé :** « Discussions bidirectionnelles prévues avec des personnes, des organismes ou des groupes, externes au gouvernement du Canada, visant à recueillir des commentaires, à préciser les renseignements et à favoriser la compréhension [...] ainsi qu'à mieux éclairer le processus décisionnel de SC et de l'ASPC. » (p.7)
- **Les principes, le continuum et le processus complet de la participation du public,** respectivement : l'ouverture et inclusion, la transparence en temps opportun, le caractère pertinent et adapté des démarches ; informer, écouter, discuter et dialoguer ; enfin, la planification, l'élaboration de produits, la mise en œuvre, l'analyse, l'établissement de rapports, puis l'évaluation.

**À QUI S'ADRESSE LE
GUIDE ?**

- Au personnel de Santé Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada chargé de concevoir ou d'accompagner des démarches de participation du public.
- Aux chefs de projet, aux équipes de communication, ainsi qu'aux autres fonctions de soutien appelées à contribuer à la planification, à la diffusion, à l'analyse ou à l'évaluation des activités de participation du public.
- À toute personne ou organisation cherchant un cadre structuré pour organiser des démarches de participation publique, particulièrement dans le domaine de la santé publique et de l'action gouvernementale.

**QUELLES SONT LES
PRINCIPALES
ÉTAPES DE LA
DÉMARCHE ?**

1. **Planification :** déterminer la question principale, comprendre le contexte, définir clairement le but, les objectifs et les résultats attendus, établir le budget et les ressources, mobiliser les services de soutien, identifier le public cible, fixer les calendriers, choisir l'approche de participation, puis planifier la logistique, l'analyse, l'établissement de rapports et l'évaluation.
2. **Élaboration de produits :** préparer les documents de participation et les produits de communication, en langage clair, inclusif, accessible, bilingue et adapté au public cible.
3. **Mise en œuvre :** informer le public, communiquer clairement avec les participants sur les objectifs, la portée et l'usage des commentaires, puis surveiller l'activité afin de l'ajuster au besoin.
4. **Analyse et établissement de rapports :** analyser les commentaires de manière objective, faire rapport aux décideurs, faire rapport aux participants et à la population, puis assurer la bonne tenue des dossiers.
5. **Évaluation :** évaluer à la fois le processus et les résultats, puis dégager et mettre en pratique les leçons apprises afin d'améliorer les démarches futures.

**COMMENTAIRES
SUR LES ASPECTS**

- + Guide structuré qui couvre tout le cycle d'une démarche de participation.
- + Découpage utile en cinq étapes, avec des questions clés à chaque étape.

⁴ Référence : Santé Canada et Agence de la santé publique du Canada (2023). Lignes directrices sur la participation du public, 34 p., https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/sc-hc/H14-153-2016-fra.pdf

**PRATIQUES DU
GUIDE**

- + Présentation claire du continuum de participation (informer, écouter, discuter, dialoguer) et d'un éventail d'approches possibles (séance de discussion en personne, séance de discussion virtuelle, questionnaire en ligne, ...), avec leurs avantages et leurs défis.
- + Attention aux conditions de qualité d'une démarche : accessibilité, langage clair, inclusion, transparence, diversité des canaux, prise en compte des besoins des communautés marginalisées ou sous-représentées.
- + Précisions utiles sur les dimensions souvent sous-estimées de la participation : budget, logistique, calendrier, outils numériques, archivage, diffusion des résultats et coordination avec les services internes.
- + Distinction explicite dans le glossaire entre participation du public, recherche sur l'opinion publique et différents types de consultation.
- ~ Guide centré sur les besoins opérationnels d'organisations fédérales, limitant son usage immédiat dans d'autres contextes sans adaptation.
- ~ Certaines sections procédurales et institutionnelles, moins enclines à une réflexion critique (ex. : sur les rapports de pouvoir, les tensions possibles ou les conditions d'une influence réelle sur la décision publique).

**COMMENTAIRES
SUR LA
MÉTHODOLOGIE**

- + Cadre normatif fondé sur des principes directeurs, des obligations administratives et des références gouvernementales.
- + Ancrage méthodologique reposant sur des politiques, directives et lois en vigueur, ainsi que sur une logique de cohérence interne avec les pratiques fédérales de communication, de consultation et de réglementation.
- + Architecture claire du document : définitions, continuum, principes, partenaires, processus étape par étape, documents de référence, services de soutien et glossaire.
- + Critères pratiques à considérer pour juger de la qualité d'une démarche.
- ~ Méthodologie de production non détaillée (démarche de recension, de consultation, de hiérarchisation des pratiques retenues).
- ~ Apparemment non appuyée sur des données empiriques, des études de cas ou des résultats d'évaluation documentés.

**SUR QUELS SUJETS
PORTE LE GUIDE ?**

- **L'acceptabilité sociale** : résultat d'un jugement collectif, positif ou négatif, évolutif dans le temps, à l'égard d'un projet, d'un plan ou d'une politique.
- **Les facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale** : facteurs liés à la nature du projet, au milieu d'insertion, à l'identité du promoteur et à la dynamique entre le promoteur et le milieu.
- **Les bonnes pratiques pour favoriser des projets socialement acceptables** : pratiques liées aux facteurs d'influence, aux relations avec le milieu selon les phases du projet, à la communication et à la participation publique.

**À QUI S'ADRESSE LE
GUIDE ?**

- Aux entreprises, aux investisseurs et aux promoteurs de projet, peu importe le secteur d'activités, « qui souhaitent rendre leurs projets le plus socialement acceptables possible et favoriser leur intégration harmonieuse dans le milieu » (p.7).
- Aux organisations qui veulent mieux gérer les risques sociaux, financiers et réputationnels liés à l'acceptabilité sociale et qui reconnaissent que le simple respect des règles ne suffit plus.
- Aux élus, aux citoyennes et citoyens et aux parties prenantes concernées par les projets de développement susceptibles de modifier leur milieu de vie ou l'environnement et qui souhaitent prendre part à la prise de décision.

**QUELLES SONT LES
PRINCIPALES
ÉTAPES DE LA
DÉMARCHE ?**

- **Démystifier l'acceptabilité sociale** : définition du concept, précision de ses caractéristiques et identification des rôles des acteurs.
- **Comprendre les facteurs d'influence** : examiner ce qui, dans la nature du projet, le contexte d'insertion, l'identité du promoteur et la relation promoteur-milieu, peut favoriser ou compromettre le jugement collectif.
- **Agir en recourant à de bonnes pratiques ciblées tout au long des phases du projet** (avant-projet ; élaboration ; analyse et évaluation ; démantèlement et remise en état du site ; mise en service et opérations ; et construction) : sélection de bonnes pratiques liées aux facteurs d'influence de l'acceptabilité sociale, aux relations avec le milieu, à la communication et à la participation publique.

**COMMENTAIRES
SUR LES ASPECTS
PRATIQUES DU
GUIDE**

- + Guide riche qui combine une mise à niveau conceptuelle sur l'acceptabilité sociale et une proposition de pratiques à préconiser.
- + Clarification des liens avec le développement durable et la participation publique.
- + Présentation des pratiques à préconiser selon les phases d'un projet, facilitant l'appropriation opérationnelle.
- + Proposition d'indicateurs et d'outils pour apprécier l'acceptabilité sociale ainsi que la participation publique.
- + Mise à disposition de nombreux repères pratiques (exemples d'actions, références à des mécanismes de participation publique, continuum d'engagement, ...).

⁵ Référence : Conseil patronal de l'environnement du Québec, CPEQ (2022). Guide de bonnes pratiques pour favoriser des projets socialement acceptables, 164 p., <https://www.cpeq.org/fr/information-et-outils/guide-de-bonnes-pratiques-pour-favoriser-des-projets-socialement-acceptables>

- + Lignes directrices claires quant à la posture attendue du promoteur dans ses relations avec le milieu.
- ~ Moins un guide pas à pas que la présentation du concept d'acceptabilité sociale et des facteurs favorables à l'acceptabilité sociale grâce à la participation publique.
- ~ Document exigeant à parcourir en raison de son ampleur et de sa densité.

**COMMENTAIRES
SUR LA
MÉTHODOLOGIE**

- + Mise à jour substantielle d'un guide publié initialement en 2012 par le CPEQ, justifiée par l'approfondissement des connaissances sur l'acceptabilité sociale, la multiplication des travaux de recherche, l'apparition de nouveaux guides et l'institutionnalisation croissante du concept.
 - + Contenu appuyé sur la littérature provenant de diverses sources (19 références citées auxquelles s'ajoutent 152 références consultées).
 - + Conception et rédaction du guide par une consultante experte en environnement et en acceptabilité sociale, enrichie par un comité de suivi et par des parties prenantes externes ayant commenté une version préliminaire du document.
 - ~ Méthodologie de collecte, de sélection, d'analyse ou de hiérarchisation des bonnes pratiques non détaillée formellement.
 - ~ Approche surtout synthétique et pratique visant plus le transfert de connaissances que la démonstration de l'efficacité relative des pratiques présentées.
-

GUIDE 4 : Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE)⁶

ANNÉE : 2020

ÉDITEUR : Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

VISÉE DU GUIDE : Outiller les initiateurs de projet du secteur privé assujettis à la PÉEIE pour mettre en œuvre, auprès des communautés autochtones concernées, une démarche distincte et adaptée d'information et de consultation.

**SUR QUELS SUJETS
PORTE LE GUIDE ?**

- **Les bonnes pratiques en matière d'information et de consultation**
 - Information : « Démarche par laquelle l'initiateur de projet diffuse de l'information, notamment aux communautés autochtones concernées (s'il y a lieu), sur son entreprise, sur ses intentions et sur le projet qu'il propose, y compris ses risques et ses impacts potentiels (positifs et négatifs), pour leur permettre d'acquérir une vision d'ensemble du projet » (p.9)
 - Consultation : « Démarche itérative et rétroactive par laquelle l'initiateur de projet échange avec la population du milieu d'accueil, incluant les communautés autochtones concernées (s'il y a lieu), et explique comment il a pris en considération leurs préoccupations, leurs besoins, leurs suggestions, leurs attentes et leurs perceptions à l'égard du projet. La réalisation d'activités de consultation peut également permettre à l'initiateur de projet d'obtenir des renseignements sur les communautés du milieu d'accueil qui pourraient s'avérer utiles pour déterminer les enjeux et analyser les impacts potentiels du projet. » (p.9)
- **Les particularités des communautés autochtones :** lien au territoire, activités traditionnelles, transmission culturelle, dimension communautaire des usages, structure de gouvernance propre et intérêt possible pour les retombées du développement.
- **La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) :** rappel des obligations et du territoire d'application de la procédure.
- **La distinction entre la consultation gouvernementale et la consultation réalisée par l'initiateur de projet :** le guide rappelle que l'obligation de consulter les communautés autochtones incombe au gouvernement du Québec et que la démarche du promoteur demeure distincte, bien que complémentaire.

**À QUI S'ADRESSE LE
GUIDE ?**

- Aux initiateurs de projet du secteur privé assujettis à la PÉEIE appliquée au Québec méridional.
- Aux équipes responsables de la planification, de l'étude d'impact et des relations avec les communautés autochtones dans le cadre de projets susceptibles de perturber l'environnement et le territoire.

**QUELLES SONT LES
PRINCIPALES
ÉTAPES DE LA
DÉMARCHE ?**

- **Considérations préalables :** distinguer le rôle de l'initiateur de celui du gouvernement ; reconnaître les particularités des communautés autochtones ; appliquer des principes favorisant l'établissement de relations harmonieuses avec les communautés autochtones ; et prévoir les ressources nécessaires au bon déroulement de la démarche.
- **Planification du projet :** avant le dépôt de l'avis de projet ; et au cours de la réalisation de l'étude d'impact.

⁶ Référence : Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2020). Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, 39 p., <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf>

- **Après le dépôt de l'étude d'impact :** au cours du mandat du BAPE et de l'analyse environnementales ; et à la suite de l'autorisation gouvernementale.

**COMMENTAIRES
SUR LES ASPECTS
PRATIQUES DU
GUIDE**

- + Guide appliqué centré sur une démarche spécifique auprès des communautés autochtones dans le cadre de projets assujettis à la PÉEIE.
- + Clarification utile des principales actions des intervenants qui participent à la PÉEIE, soient le MELCCPF, la communauté autochtone et l'initiateur du projet, en fonction des étapes de la procédure.
- + Présentation structurée des pratiques à privilégier avant l'avis de projet, pendant l'étude d'impact et après le dépôt de celle-ci, facilitant l'organisation de la démarche dans le temps.
- + Repères pratiques sur les méthodes à privilégier (la collecte de connaissances territoriales, la confidentialité, la rétroaction, la documentation des échanges, ...).
- + Modèle de plan d'information et de consultation proposé et exemple de registre des communications.
- ~ Guide moins centré sur l'animation d'activités de participation que sur l'établissement d'une relation de travail constructive et la collecte d'informations pertinentes.
- ~ Portée limitée aux projets privés assujettis à la PÉEIE au Québec méridional.

**COMMENTAIRES
SUR LA
MÉTHODOLOGIE**

- + Contenu élaboré à la lumière de l'expérience acquise par l'éditeur en matière de consultations autochtones et des bonnes pratiques de participation publique répertoriées dans la littérature.
- + Document conçu comme complément à d'autres publications gouvernementales sur la PÉEIE, les relations avec les communautés autochtones et la participation publique sous l'égide du BAPE.
- + Objet d'une consultation auprès de l'ensemble des communautés autochtones concernées ainsi qu'auprès des principaux ministères et organismes québécois entretenant des relations avec elles, dont le Secrétariat aux affaires autochtones.
- + Présence de références.
- ~ Méthodologie de sélection, de validation ou de hiérarchisation des recommandations non détaillée.
- ~ Approche essentiellement pratique et administrative visant à diffuser des recommandations fondées sur l'expérience et les bonnes pratiques plutôt qu'à démontrer empiriquement l'efficacité comparative des modalités proposées.

GUIDE 5 : Guide pour la planification d'une démarche de participation publique⁷

ANNÉE : Janvier 2020

ÉDITEUR : Secrétariat à l'Accès à l'information et à la Réforme des institutions démocratiques, en collaboration avec la Direction des communications – Gouvernement du Québec

VISÉE DU GUIDE : Aider les ministères et organismes gouvernementaux à planifier une démarche de participation publique intégrée au processus d'élaboration d'une politique, en organisant les tâches, l'échéancier, le budget et les outils nécessaires à une mise en œuvre efficace, transparente et inclusive.

**SUR QUELS SUJETS
PORTE LE GUIDE ?**

- **La planification d'une démarche de participation publique :** la façon de concevoir, structurer et organiser une démarche participative en amont de sa mise en œuvre, dans le contexte de l'élaboration d'une politique publique.
- **La participation publique :** démarche formelle, ouverte à toutes et à tous, intégrée au processus décisionnel gouvernemental et pouvant mobiliser citoyennes, citoyens, groupes concernés, organismes communautaires, spécialistes et organisations de la société civile.
- **Les mécanismes de participation et les degrés d'engagement :** information, consultation et participation active, à travers divers mécanismes comme l'assemblée, les tables de travail, le jury citoyen, le sondage délibératif ou la plateforme numérique.

**À QUI S'ADRESSE LE
GUIDE ?**

- « Aux responsables d'un ministère ou d'un organisme qui ont reçu ou amorcent eux-mêmes le mandat d'orchestrer et de mettre en œuvre une démarche de participation publique dans le contexte de l'élaboration d'une politique. »
- « À toutes les unités administratives qui prennent part à l'accomplissement de ce mandat. » (p.2)

**QUELLES SONT LES
PRINCIPALES
ÉTAPES DE LA
DÉMARCHE ?**

1. **Concevoir une stratégie de participation :** déterminer les objectifs de la démarche ; comprendre le contexte ; définir l'objet de la participation ; établir le degré d'influence souhaité ; préciser l'engagement des autorités ; fixer le calendrier, la portée territoriale, les publics à joindre, le scénario global, les modalités d'évaluation ainsi que les ressources et responsabilités requises.
2. **Élaborer un plan de participation :** choisir les mécanismes de participation et les règles applicables ; préparer et diffuser l'information ; promouvoir la démarche ; organiser la rétroaction ; prévoir le suivi du processus décisionnel ; préparer un bilan et, au besoin, une évaluation des activités de participation publique.

**COMMENTAIRES
SUR LES ASPECTS
PRATIQUES DU
GUIDE**

- + Guide structuré directement orienté vers la planification d'une démarche de participation publique.
- + Découpage clair entre une phase stratégique et une phase plus opérationnelle.
- + Proposition d'activités de mise en œuvre, de rétroaction ou d'apprentissage pour les différents aspects de la planification du plan de participation.
- ~ Guide conçu pour le contexte gouvernemental québécois et pour l'élaboration de politiques publiques, limitant sa transférabilité immédiate à d'autres contextes sans adaptation.
- ~ Moins un guide sur l'animation de la participation publique qu'un outil de cadrage et de planification préalable.
- ~ Document dense qui demande une attention soutenue pour se l'approprier.

⁷ Référence : Gouvernement du Québec (2020). Guide pour la planification d'une démarche de participation publique, 36 p., https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/SCT/participation_citoyenne/guide-planif-demarche-participation-pub_2020-01-15.pdf

**COMMENTAIRES
SUR LA
MÉTHODOLOGIE**

- + Production appuyée sur un groupe de travail interministériel mis sur pied au printemps 2018, composé de représentantes et représentants de huit ministères et de deux organismes, auquel s'est ajoutée une représentante du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au printemps 2019.
- + Travaux ayant porté sur l'élaboration du guide et soumis à un exercice de coconstruction entre les membres du groupe.
- + Contenu inscrit dans le prolongement du Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique publié en 2017, dont il opérationnalise les principes et critères de mise en œuvre.
- + Appui sur une bibliographie variée réunissant des références gouvernementales, institutionnelles et scientifiques.
- ~ Méthodologie de sélection, de validation ou de hiérarchisation des pratiques non détaillée formellement.
- ~ Approche principalement normative, pratique et administrative, visant d'abord à soutenir la planification et la cohérence des démarches plutôt qu'à démontrer empiriquement l'efficacité comparative des méthodes proposées.

GUIDE 6 : Guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour des projets miniers et d'hydrocarbures⁸

ANNÉE : 2019

ÉDITEUR : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), Gouvernement du Québec

VISÉE DU GUIDE : Outiller les promoteurs et les acteurs locaux pour mettre en place, faire fonctionner et suivre un comité de suivi, tout en précisant les obligations légales applicables aux projets miniers et d'hydrocarbures.

**SUR QUELS SUJETS
PORTE LE GUIDE ?**

- **La mise en place et le fonctionnement d'un comité de suivi :** « Un comité de suivi est un organisme de concertation réunissant le promoteur et les acteurs concernés ou intéressés par un projet dans le but d'en arriver à des solutions consensuelles sur des enjeux définis notamment par la communauté. Il s'agit d'un lieu d'échanges d'information et de concertation qui permet la prise en compte des attentes et des préoccupations de la communauté locale, favorisant ainsi une meilleure intégration du projet dans le milieu. » (p.1)
- **L'acceptabilité sociale dans le cadre de projets miniers et d'hydrocarbures :** « Résultat d'un jugement collectif à l'égard d'un projet, d'une politique ou d'une planification; ce jugement peut évoluer dans le temps et est influencé par un ensemble de facteurs » (p.57)
- **Les obligations légales minimales applicables aux titulaires de bail minier et de licences d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures.**

**À QUI S'ADRESSE LE
GUIDE ?**

- À toute personne ou organisation qui souhaite constituer ou participer à un comité de suivi.
- Aux promoteurs de projets miniers, d'hydrocarbures et, plus largement, de projets de mise en valeur du territoire public et des ressources naturelles.
- Aux acteurs locaux et régionaux appelés à participer à un comité de suivi : municipalités, milieux économique, agricole ou communautaire, citoyens, usagers du territoire et, le cas échéant, communautés autochtones.

**QUELLES SONT LES
PRINCIPALES
ÉTAPES DE LA
DÉMARCHE ?**

- **Préparation en amont :** comprendre les obligations légales, acquérir une connaissance du milieu, cartographier les acteurs, amorcer des échanges avec la communauté et juger de la pertinence du comité.
- **Mise en place du comité :** fixer le bon moment, viser une composition représentative et indépendante, recruter les membres de façon transparente, puis adopter un document de constitution.
- **Définition du cadre de travail :** préciser le mandat, les objectifs, les rôles, les responsabilités, les règles d'éthique, de transparence et de confidentialité.
- **Fonctionnement courant :** animation, coordination/secrétariat, concertation orientée vers le consensus, financement, tenue des réunions, communications internes et recours à l'expertise externe au besoin.
- **Communication et reddition :** comptes rendus, communications externes, rétro-information au public, rapport annuel des activités et des dépenses, ajustements continus selon l'évolution du projet.
- **Spécifiquement pour les projets visés par la loi :** respect des délais de constitution, composition minimale, fréquence minimale des réunions, obligations de publication et modalités de demandes d'information.

⁸ Référence : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (2019). Guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour des projets miniers et d'hydrocarbures, 72 p. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/energie-ressources-naturelles/publications-adm/acceptabilite-sociale/GU_bonnes-pratiques-acceptabilite-sociale_complet_MERN.pdf

**COMMENTAIRES
SUR LES ASPECTS
PRATIQUES DU
GUIDE**

- + Guide concret et utile pour organiser un comité de suivi : le recrutement, la composition, le mandat, l'animation, le financement, la tenue des réunions et les communications.
- + Exemples fournis favorables à l'appropriation du contenu et à son adaptation à différents contextes (ex. : composition de comité, règles de fonctionnement et outils de réunion)
- + Insistance sur des facteurs favorables au soutien de la crédibilité du comité : la transparence, la neutralité de l'animation, la représentativité et la recherche du consensus.
- + Guide applicable à plusieurs phases d'un projet de mise en valeur du territoire et des ressources, de l'élaboration au démantèlement.
- + Distinction pertinente entre ce qu'est un comité de suivi et ce que ce n'est pas (un groupe de pression, un consultant pour le promoteur, un substitut aux responsabilités du promoteur ou un outil de promotion des intérêts personnels).
- ~ Certaines indications générales devant être adaptées par les utilisateurs selon le milieu, les enjeux locaux et le type de projet.
- ~ Cadre sectoriel et institutionnel marqué par le contexte minier et celui des hydrocarbures, limitant l'usage immédiat dans d'autres secteurs sans travail de transposition.

**COMMENTAIRES
SUR LA
MÉTHODOLOGIE**

- + Démarche méthodologique diversifiée, combinant revue de littérature, cadre légal, sondages auprès de comités de suivi existants, expertise professionnelle et retours d'expériences issues du terrain.
- + Intégration de commentaires provenant d'une consultation publique ainsi que d'une consultation interministérielle.
- + Reconnaissance explicite que le guide est évolutif et susceptible d'être révisé à la lumière de son application ou de changements législatifs, témoignant d'une posture d'amélioration continue.
- ~ Méthodologie peu détaillée et absence des critères d'analyse, de sélection ou de hiérarchisation des bonnes pratiques.
- ~ Données empiriques (par exemple les sondages ou les partages d'expertise) mentionnées sans développement méthodologique sur les instruments, les échantillons ou les limites.

**SUR QUELS SUJETS
PORTE LE GUIDE ?**

- **La participation publique** : « l'ensemble des mesures de participation qui doivent, en vertu d'une politique de participation publique ou de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, être accomplies à l'égard d'un acte » (p. 6).
- **La politique de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme** : son objet, ses définitions, ses objectifs et ses conditions d'application dans le cadre municipal.

**À QUI S'ADRESSE LE
GUIDE ?**

- Aux municipalités appelées à adopter une politique de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme et qui souhaitent structurer leurs obligations.
- Aux élues et élus municipaux, aux directions générales, aux services d'urbanisme, aux communications et aux autres fonctionnaires chargés de mettre en œuvre une telle politique.

**QUELLES SONT LES
PRINCIPALES
ÉTAPES DE LA
DÉMARCHE ?**

- **Établir le cadre de la politique** : rédiger le préambule, préciser l'objet, définir les notions clés, formuler les objectifs poursuivis et établir les rôles des élus et des fonctionnaires dans la mise en œuvre.
- **Déterminer l'application de la politique** : identifier les actes obligatoirement assujettis, prévoir au besoin des actes additionnels, fixer les engagements d'accessibilité et de publication, et préciser le déclenchement d'une démarche de participation publique.
- **Choisir les mesures de participation publique** : combiner, selon l'acte visé, des mesures d'information, de consultation, de participation active et de rétroaction.
- **Prévoir la reddition de comptes et la conformité** : produire un rapport de consultation, effectuer un bilan de la politique au plus tard quatre ans après son entrée en vigueur, puis déclarer la conformité de la politique au règlement applicable.

**COMMENTAIRES
SUR LES ASPECTS
PRATIQUES DU
GUIDE**

- + Présence d'outils pratiques d'élaboration et de mise en œuvre : exemples de mesures, démarches types, contenu d'annonce, ...
- + Guide conçu comme un canevas de rédaction directement réutilisable par les municipalités, arrimé au Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme.
- + Structure qui reprend, article par article, les éléments à intégrer dans une politique municipale, avec des sections obligatoires, des options et des champs à compléter.
- + Clarification des différentes mesures de participation publique (visant l'information, la consultation, la participation active et la rétroaction) et de leur articulation selon les types d'actes en aménagement et urbanisme.
- ~ Document moins orienté vers une réflexion générale sur la participation publique que vers la rédaction normative et la conformité réglementaire d'une politique municipale.
- ~ Abondance d'exemples, d'options et de renvois législatifs complexe à parcourir pour un lectorat non familier avec la Loi.

⁹ Référence : Union des municipalités du Québec (2018). Guide d'élaboration d'une politique de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme, 29 p., <https://umq.qc.ca/wp-content/uploads/2018/11/politique-cadre-particip-pub-amenag-urba-26nov18corrige.pdf>

**COMMENTAIRES
SUR LA
MÉTHODOLOGIE**

- + Guide produit avec la contribution de partenaires issus de la participation publique, du droit et des stratégies immobilières.
 - + Contenu fortement appuyé sur les exigences du Règlement et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ainsi que sur des exemples et fiches pratiques provenant du ministère responsable.
 - + Approche principalement normative et juridique.
 - ~ Méthodologie de conception du guide non détaillée formellement, sans démarche de validation empirique ni d'évaluation comparative des actions proposées.
 - ~ Plus un guide d'application qu'une analyse scientifique de la participation publique.
 - ~ Absence de références bibliographiques.
-